

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 août 2016**

Convocation du 12 août 2016

---

L'an deux mille seize et le vingt-deux août à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

-----  
Présents Philippe DUBONNET, Carole MASCHERONI, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE (arrivé à 20h47), Marianne NEGRE, JF DUBONNET, Bernard MARECHAL, Agnès MARANZONI, Hubert MARECHAL (arrivé à 20h30), Amadou NDIAYE, JC PILLET

Absents : Joëlle ARNAUD, Catherine LALINDE (excusée), JB CURTO, Serge ROCHE

M JF DUBONNET a été élu secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

- Portage des repas : fixation du prix du repas
- Déneigement hiver 2016/2017 : tarifs
- Chambéry Métropole : approbation du rapport d'activités 2015 et du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- Décisions modificatives : FPIC+ plan de la commune
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 20h20

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2016 est adopté à l'unanimité (9 votants).

**Portage des repas : fixation du prix du repas**

Par délibération du 14 juin 2016, il a été décidé la mise en place d'un service commun de portage des repas à domicile et auprès des cantines scolaires avec la mairie de Montagnole et le Sou des écoles de Saint-Cassin à partir du 1er septembre 2016.

Concernant le portage des repas à domicile, il convient de fixer le tarif qui sera facturé aux bénéficiaires.

Tarif du repas : 7 €+livraison 0.50€

Ce tarif sera revu pour 2017. Jusqu'au 01 janvier prochain, la commune de Montagnole gère le dossier y compris la facturation.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

**Déneigement hiver 2016/2017 : tarifs**

Depuis 3 ans il est possible de déneiger l'accès des habitations, par convention, à la demande des administrés, contre participation financière.

Il convient aujourd'hui de fixer les tarifs pour la saison hivernale 2016/2017.

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de la saison dernière :

- Prix forfaitaire de 50€/habitation

- Pour un chemin desservant 2 habitations : 35€/habitation
- Pour un chemin desservant 3 habitations et plus : 25€/habitation

Gratuité pour les personnes à mobilité réduite, celles qui bénéficient de l'ADPA ainsi que pour toute personne âgée de plus de 80 ans.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

#### **Décision modificative n°3 : FPIC**

Le budget primitif prévoyait une dépense de 6150€ alors que nous sommes finalement redevables de 6959€.

Il faut donc augmenter les comptes 73925 « fonds de péréquation » et 7388 « autres taxes diverses » pour 809€.

Adopté à l'unanimité (9 voix)

#### **Décision modificative n°4 : plan de la commune**

Une dépense de 750€ a été prévue au budget primitif au compte 2152 (chapitre 21) pour la réalisation de 3 plans de la commune qui seront disposés sur les panneaux d'information.

La dépense réelle est de 1194€ à mandater au compte 202 (chapitre 20). Aucune somme n'étant prévue sur ce chapitre, il convient de transférer les 750€ du compte 2152 « installations de voirie » au compte 202 « frais de doc urbanisme, numérisation ». Les 444€ manquant sont transférés du compte 2151 « réseaux de voirie » au compte 202.

Adopté à l'unanimité (10 voix). M H MARECHAL est présent.

#### **Chambéry Métropole : approbation du rapport d'activités 2015 et du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

L'ensemble des activités de l'Agglomération est retracé dans un document unique comprenant notamment les rapports sur la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et d'élimination des déchets.

Le conseil municipal, après présentation de ces rapports et après avoir délibéré, en prend acte.

Les grands axes :

- Budget : perte de 33 millions d'euros jusqu'en 2020 du fait du désengagement de l'Etat. Un effort est donc consenti dans tous les services pour pallier à cette baisse des dotations
- Ressources humaines : l'agglomération emploie 421 agents
- Communication : mutualisation avec la ville de Chambéry/ nouvelle maquette de la revue « CM24 », nouveau site internet
- Coopération avec l'agglomération Grand Lac dans les domaines du transport, tourisme, eau, déchets, accueil des gens du voyage
- Action sociale : contrat de ville renouvelé pour 2015-2020
- Habitat : PLH, service instructeur en matière d'urbanisme, aire provisoire des gens du voyage à La Ravoire
- Equipements collectifs : plan piscine, gestion du Phare...
- Eau : +6.5% d'abonnés/ rendement de 74%/351 compteurs sur la commune/source de La Combe : 100 000 m3/ source des Huires : 40 416 m3

Adopté à l'unanimité (11 voix). M LAGUILLAUMIE est présent.

**Travaux en cours**

- **école** : travaux terminés. Le sol d'une classe a été refait, réfection de la peinture d'une salle, déménagement de la salle de sieste. Remerciement à Pierre pour tous ces travaux.

**Questions diverses**

- Pont Saint Charles : fermeture la nuit du 15 au 16 septembre
- Voirie : reprise des travaux en septembre
- Travaux église : l'entreprise interviendra en fin d'année ou en début d'année prochaine
- Montée des Alberges : réflexion pour une limitation de tonnage, une limitation de vitesse ou la suppression de la priorité à droite.
- Route de La Combe : Monsieur le Maire propose d'étudier une limitation à 30km/heure à l'entrée du hameau.
- Transport à la demande : prévoir une réunion d'information avec la STAC
- Ciné plein air : soirée agréable avec une bonne participation
- Petits jobs été : bilan satisfaisant
- Foire de Savoie : journée des élus. Inscription auprès du secrétariat
- Tas de Pierres aux abords du nant du Taccaud route de Lélia

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.